Archives parlementaires

Adresse des membres du tribunal du district de Ferté-Bernard qui félicitent la Convention et annoncent une simplification dans la tenue des juges, lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal du district de Ferté-Bernard qui félicitent la Convention et annoncent une simplification dans la tenue des juges, lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 15-17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26096_t1_0015_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plus d'autre culte que celui de la Raison. Ils font serment de soutenir la République jusqu'à la mort, et invitent la Convention nationale à rester à son poste (1).

[*Tarascon, 5 flor. II*] (2).

« Citoyen président,

Nous t'annonçons qu'ensuite des ordres du représentant du peuple Maignet, nous venons de faire passer à Marseille, 557 marcs, 6 onces, 5 gros d'argenterie, et 135 marcs 6 gros et 1/2 en or, provenant des ci-devant saints et saintes et des différents outils servants au culte. Les communes de notre arrondissement ne reconnaissent plus que celui de la Raison; que ces momeries nous ont-elles dit, qui depuis des siècles ne servaient qu'à des imposteurs pour nous tromper, et nous asservir passent dans le creuset national et nous assurent nos droits en terrassant nos ennemis. Nous ajoutons à ces dons le serment de soutenir jusqu'à la mort, l'unité, l'indivisibilité de la République, de faire respecter les mœurs publiques, et d'aller à la recherche du grand complot tramé contre la liberté.

Restez à votre poste généreux représentants, jusqu'à ce que les suppôts de la tyrannie soient terrassés. Vos Comités de salut public et de sûreté générale, ont toute notre confiance, ils sont les sauveurs de la patrie. S. et F. ».

MERCUTIN, BARBIER, VILLARD, RONIER.

17

Les administrateurs du district de Mirepoix félicitent la Convention nationale d'avoir déjoué les nouvelles conspirations : ils l'invitent à rester à son poste, et annoncent qu'ils ont envoyé à la monnoie 149 marcs 3 onces 1 gros d'argenterie provenant de plusieurs églises, 137 marcs 3 gros recueillis chez des émigrés, et 5 marcs 2 onces 2 gros donnés à la patrie par le citoyen Rabat (3).

[*Mirepoix, 13 germ. II*] (4).

« Citoyens représentants,

Encore un coup la République est sauvée, l'astuce, l'intrigue et l'hypocrisie sont terrassées. Le sang du peuple est épargné. L'affreuse conspiration que vous avez déjouée était ourdie dans les ténèbres et étendait ses ramifications dans les départements. C'est un trait de lumière de plus jeté sur la bonne cause. Les patriotes seront debout, sentinelles vigilantes, ils démasqueront les traîtres. Les scélérats, ils voulaient régner sur des cadavres, mais l'effusion de leur sang impur attestera à la postérité que la République ne veut dans son sein que des hommes dignes d'être libres. Ils attendent en silence le châtiment dû à leurs forfaits. Restez à votre poste, et n'abandonnez pas le sommet de la Montagne que lorsque tous les malveillants seront punis de mort ou bannis du territoire français.

Nous avons envoyé à la monnaie, à Paris, le 29 ventôse, 309 marcs d'or et d'argent; savoir : 18 marcs d'or et galon et 149 marcs 3 onces 1 gros d'argent provenus des églises supprimées et de celles qui s'en sont dépouillées; 137 marcs 3 gros d'argent recueillis chez les émigrés et 5 marcs 2 onces 2 gros qui ont été donnés à la patrie par le citoyen Rabat, prêtre du Mas-d'Azil; sans compter celle que nous avons fait passer dans les temps à la monnaie à Toulouse. Dans peu, tout le district sera à la hauteur ».

JALABERT, VIGAROSY, BOULANGER, GALTIER, HERMON, DORTET, BAILLÉ, BERNARD, LADEVISE.

18

Le président du district de Meaux annonce que la commune de Penchard a fait remettre, pour les frais de la guerre, 129 l. provenant de secours que la loi lui accordoit; cette somme, jointe à 1312 liv. déjà remises par d'autres communes, va être envoyée à la trésorerie nationale (1).

[*Meaux, 3 flor. II*] (2).

« Citoyen président,

L'administration me charge d'informer la Convention que la commune de Penchard vient de faire remettre au receveur du district, la somme de 129 liv., provenant de secours que la loi lui accordait, et dont elle fait offrande civique pour les frais de la guerre.

Cette somme jointe à celle de 1 312 liv. déjà remise au même receveur par d'autres communes va être envoyée à la trésorerie nationale.

Vive la République une et indivisible; guerre aux tyrans ».

GAME.

19

Les membres composant le tribunal du district de la Ferté-Bernard, félicitent la Convention nationale sur l'énergie révolutionnaire avec laquelle elle a déjoué la dernière conspiration; ils l'invitent à rester à son poste, et annoncent que pour anéantir tout ce qui rappeloit la royauté et la féodalité dans le costume des juges, ils ont supprimé la bigarure puérile dont ils étoient revêtus, et n'ont conservé que le ruban tricolore, comme l'un des signes précieux de la liberté.

La Convention nationale décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin, de ces dons, lettres et adresses (3).

(1) *P.V.*, XXXVI, 292. *Bin*, 14 flor., 20 flor. et 20 flor. (suppl^{t}); *M.U.*, XXXIX, 232; *J. Univ.*, n° 1626.
(2) C 302, pl. 1082, p. 32.
(3) *P.V.*, XXXVI, 292. *Bin*, 14 flor., 16 flor. et 16 flor. (suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1295.
(4) C 302, pl. 1082, p. 33.

(1) *P.V.*, XXXVI, 292. *Bin*, 17 flor. (2e suppl^{t}).
(2) C 302, pl. 1082, p. 34.
(3) *P.V.*, XXXVI, 293. *Bin*, 14 flor. et 17 flor. (2e suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1295; *M.U.*, XXXIX, 232.

Persée creative commons BY: = $

[*La Ferté-Bernard, s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Et nous aussi, nous voulons faire fumer l'encens sur l'autel de la patrie, et présenter à ses purs fidèles et intrépides défenseurs cet hommage sincère, et juste tribut de vénération, d'estime et de reconnaissance que tout bon citoyen doit aux augustes apôtres de la raison, de la vérité et de la vertu.

Nous avons arrêté dans la séance du 25 germinal, jour de l'installation des nouveaux membres du tribunal qu'il vous serait fait une adresse de félicitations sur vos immenses travaux, sur votre infatigable activité, sur votre énergie soutenue.

Nous n'emploierons point le pinceau séducteur de l'éloquence pour retracer le tableau rapide des faits mémorables qui se sont passés sous nos yeux depuis moins de deux ans; les rappeler fidèlement, c'est célébrer vos vertus et votre gloire : on est toujours assez éloquent quand on est sincère.

Avoir sappé et détruit d'une main vigoureuse et hardie les bases principales d'un édifice constitutionnel qui menaçait ruine de toutes parts en sortant des mains impures des traitres architectes qui l'avaient élevé; avoir établi la République sur ces débris; avoir frappé de mort et fait disparaître de dessus le sol de la liberté ce monstre qu'on appelait roi, qui se croyait vraiment propriétaire de vingt cinq millions d'individus à face humaine et qui avait la sottise de penser qu'il pouvait en disposer au gré de ses passions et de ses caprices et ne l'avait fait que par le glaive de la loi d'après la plus ample instruction et les plus mûres délibérations; avoir terrassé cet autre monstre plus hideux encore et tout dégoûtant de sang, son élément (le fanatisme) dont le seul nom fait frémir d'horreur et qui s'agite encore sous la massue invincible de la raison suprême qui doit le foudroyer entièrement; avoir étouffé le fédéralisme dès sa naissance cette hérésie la plus dangereuse à l'unité et l'indivisibilité de la République; nous avoir donné une constitution populaire que tous les peuples de la terre adopteront parce qu'elle est calquée sur la nature et sur la vérité; avoir dissipé tous les partis, toutes les factions, toutes les cabales, toutes les intrigues par votre sagesse et votre vigilance; en avoir puni rigoureusement tous les auteurs et leurs complices en les faisant rentrer dans le néant dont, pour le bonheur public, ils n'auraient jamais du sortir; avoir établi un gouvernement révolutionnaire qui tient un sage milieu entre l'anarchie déchirante et l'empire plus heureux sans doute des lois constitutionnelles, gouvernement dont on ne trouve nulle part le modèle, pas même dans ces Républiques si vantées d'Athènes et de Rome; avoir rendu une foule de décrets tous marqués du sceau de la saine philosophie, de la politique la plus éclairée, de la bienfaisance la plus active et la plus caractérisée; avoir fait naître dans le coeur des français cet amour sacré de la patrie qui fait de tous nos soldats autant de héros et de tous les hommes autant de citoyens; avoir, par les yeux de lynx et d'argus de vos Comités de salut public et de sûreté générale, pénétré les replis les plus cachés du coeur de tous ces scélérats hypocrites, de tous ces conspirateurs, de tous ces traitres qui se couvraient du masque du patriotisme pour mieux abuser de notre crédulité et porter des coups plus sûrs dans le sein de la patrie leur mère; avoir formé le noble projet d'arracher l'homme aux passions honteuses qui l'asservissent, de briser encore ces chaînes impures qui dégradent son être; avoir mis toutes les vertus à l'ordre du jour, bien convaincus que les bonnes moeurs et la vertu sont le véritable, le seul ressort d'un gouvernement républicain; avoir repoussé avec horreur l'athéisme, cette chimère de l'homme corrompu, avoir reconnu un Etre suprême, une providence éternelle qui veille sur tous les êtres et dont l'immoralité seule peut nier l'existence; telle est, citoyens représentants, la faible esquisse des immenses travaux auxquels vous vous êtes livrés depuis dix neuf mois; on n'aurait pas cru il y a dix ans qu'on eut pu réaliser de pareils prodiges en dix neuf siècles.

Et vous aussi, vous avez opéré des merveilles, vous avez fait des miracles, vous avez rendu la vue aux aveugles, et mille fois plus habiles que les plus célèbres oculistes, vous nous avez fait d'une main sûre, l'opération de la cataracte; avec le scapel de la raison vous avez fait tomber de nos yeux cette croûte grossière, durcie, moins par la main du temps que par celle de nos oppresseurs, si intéressés à notre aveuglement; vous avez redressé les boiteux en foudroyant l'aristocratie, en tonnant contre tous les vices, en prêchant le culte sacré de l'amour de la patrie et de toutes les vertus qui peuvent l'éterniser; vous avez ressuscité les morts en faisant sortir l'homme de la poussière des préjugés, en l'arrachant du tombeau de l'ignorance et de la superstition; en déchirant les langes honteux dont il avait été si longtemps emmailloté. Et ces miracles en valent bien d'autres qui ne doivent leur existence qu'à la sotte crédulité de nos ancêtres et aux impostures des prêtres; ils ne pourront pas être contestés les vôtres puisque tous les habitants du globe qui en auront éprouvé les bienfaits seront tous à la fois les témoins qui en attesteront l'authenticité. Restez à votre poste citoyens représentants, ce serait désespérer du salut de la patrie, ce serait la trahir que de l'abandonner.

Continuez de nous envoyer des missionnaires de la trempe de Garnier de Saintes; sa conduite ferme et énergique dans ce département, au sein des plus terribles orages, ses proclamations sages et vigoureuses, ses discours improvisés pleins d'une mâle éloquence et marqués au sceau du plus pur patriotisme et de la plus saine morale, ont produit les meilleurs effets dans notre commune qu'il a eu la justice de reconnaître pour être à la hauteur de la révolution et dans laquelle il a peu séjourné au grand regret de ses habitants dont il a emporté l'admiration, l'estime et l'amour.

Nous vous prévenons, législateurs que considérant que l'orgueilleux, burlesque et ridicule costume des juges est encore un reste impur de l'ancien régime féodal, une bigarure puérile de la sotte vanité, un hochet frivole de la déraison qui semblerait encore vouloir briser le niveau de l'égalité.

Considérant que les décorations extérieures n'ont jamais servi qu'à cacher la nudité morale

(1) C 302, pl. 1095, p. 38, 39.

du fat, du sot ou de l'être corrompu qui s'en est couvert, nous avons supprimé à l'unanimité et par acclamation le costume royaliste et bizarre et conservé seulement le ruban tricolore comme l'un des signes précieux de notre liberté.

Généreux citoyens, la gloire de notre âge ! les plus heureux succès couronnent vos efforts; en vain nos ennemis du dedans, du dehors, vomissent contre vous, leur impuissante rage; ils s'empoisonneront de leur propre venin, et vous triompherez; c'est là votre destin.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

COLLET, LAURENT, LAMUSTIÈRE, MARTIN, ROUSSEAU, PAYEN, BARRÉ, DUFOUR, CHAUVEL, BABAUD, TRAPARD.

[*P.V. de la séance du 25 germ.*]

« Après avoir rappelé tous les faits mémorables qui se sont passés depuis moins de deux ans, et qui immortalisent les vertus et la gloire de la Convention nationale, ils la félicitent de son activité infatigable, et de l'énergie révolutionnaire avec laquelle elle a déjoué la dernière conspiration et l'invitent à continuer d'envoyer dans leur département des missionnaires de la trempe de Garnier de Saintes, dont la conduite ferme et énergique, les proclamations sages et vigoureuses, et les discours pleins d'une mâle éloquence, du plus pur patriotisme et de la plus saine morale, ont produit les meilleurs effets dans cette commune.

Ils annoncent que pour anéantir tout ce qui rappelait la royauté et la féodalité dans le costume des juges, ils ont supprimé la bigarure puérile dont ils étaient revêtus, et n'ont conservé que le ruban tricolore comme l'un des signes précieux de la liberté. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste ».

20

L'agent national près la commune de Beauvais envoie 4 décorations militaires et différents objets d'argenterie d'église, pesant 4 marcs 6 onces 6 gros.

Insertion au bulletin (1).

[*Beauvais, 8 flor. II; au repr. Danjou*] (2).

« Citoyen,

Encore quelques débris des castes nobiliaires et sacerdotales qui étaient restés aux archives de la municipalité, et que le conseil général de la commune a arrêté de te faire passer par la voie de Carpentier, qui consistent, savoir [en] :

1°) une croix de St-Louis déposée le 3 frimaire dernier par Pierre François Commun, sous-lieutenant au régiment ci-devant Poitou, avec le brevet;

2°) une croix de St-Louis aussi déposée le 3 frimaire par de St-Paul de l'Annès, porte-étendard au régiment cy-devant Berry, avec le brevet;

3°) une croix de St-Louis déposée le 7 frimaire par Descourtils de Mellemont, et a déclaré le brevet égaré;

4°) une croix de St-Louis, déposée le 8 frimaire par Jean Pierre Randeyer, capitaine au 17e régiment, et a déclaré avoir brûlé le brevet;

5°) enfin, un vieux calice, deux patennes, une coupe de calice sans pied, une boîte aux huiles, une petite custode, quatre batons de croix processionnales, et une croix à pendre au col, le tout ensemble pesant 4 marcs, 6 onces et 6 gros.

Tu voudras bien, du tout, faire le dépôt sur le bureau de la Convention nationale. S. et F. »

POILLEAUX.

21

L'agent national près le district de Crest adresse à la trésorerie nationale l'argenterie des églises et des émigrés, consistant en 266 marcs 6 onces, 3 décorations militaires, 2 cœurs, 2 croix, 8 bagues, dont 4 en or et 4 en argent, et 54 liv. en écus.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

22

Les administrateurs et agens nationaux des districts de Carentan, de Grasse et du Puy, annoncent que les biens des émigrés se vendent avec le plus grand succès et à des prix très élevés (2).

A Carentan, les biens d'émigrés, estimés 57,100 liv. ont été vendus 102,785 liv. (3); à Grasse, estimés à 100,000 liv., ils ont été vendus 332,000 liv. (4) et au Puy, un petit lot de l'émigré Polignac, ci-devant duc et époux de la trop fameuse compagne de Marie-Antoinette, la guillotinée, estimé 110 liv. a été vendu 1,400 liv. (5) un second lot, estimé 286 liv. a été vendu 2,000 liv. (6).

Insertion au bulletin et renvoi aux Comités d'aliénation et des domaines (7).

23

La municipalité, le Comité de surveillance et la Société populaire de Fressin, département du Pas-de-Calais, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, annoncent l'envoi au district de 23

(1) *P.V.*, XXXVI, 293. *Bin*, 17 flor. (2e suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1295; *M.U.*, XXXIX, 233.
(2) C 302, pl. 1082, p. 35.

(1) *P.V.*, XXXVI, 293. *Bin*, 16 flor. (suppl^{t}); *J. Univ.*, n° 1626; Drôme.
(2) *P.V.*, XXXVI, 293. *Bin*, 14 flor.; *J. Sablier*, n° 1295; *J. Matin*, n° 682; *J. Perlet*, n° 589; *J. Paris*, n° 490; *Feuille Rép.*, n° 306; *M.U.*, XXXIX, 232-233.
(3) *J. Paris*, n° 490.
(4) *J. Sablier*, n° 1295.
(5) *J. Matin*, n° 682.
(6) *J. Paris*, n° 490.
(7) *P.V.*, XXXVI, 293.